

LE "CO-DEVELOPPEMENT"

d'un projet d'énergie renouvelable

De simple spectateur à chef d'orchestre, le panel des possibles est aujourd'hui important pour les acteurs locaux qui souhaitent soutenir les projets d'énergie renouvelable (EnR) sur leur territoire. Cette fiche traite de l'une de ces options, celle dite du "co-développement", qui consiste en une collaboration entre acteurs locaux et professionnels privés du développement. Garder la maîtrise du projet, notamment sur les filières de l'éolien et du photovoltaïque au sol, ne veut pas toujours dire faire « cavalier seul ». Mais quelles formes peuvent prendre ces collaborations d'un nouveau genre ?

Qu'est ce que le "co-développement" ?



Co-portage du projet entre un territoire et un opérateur industriel. Un comité de pilotage est mis en place. Le territoire maîtrise le projet tout en bénéficiant des compétences techniques et financières d'un partenaire.



Un projet "co-développé" passe souvent par la mise en concurrence de développeurs pour sélectionner le plus volontaire. Il s'agira ensuite d'établir les contours et modalités du partenariat.



En général, le partenaire privé va porter partiellement ou en totalité le risque technique et financier. Le territoire a la charge de l'animation territoriale et porte à ce titre une partie du risque. Les acteurs locaux investiront essentiellement sur la phase d'investissement lorsque le projet sera dérisqué.

Les intérêts du "co-développement" ?

➤ Pour le territoire (collectivités et citoyens)

Ce passage d'une logique passive à une attitude proactive permet de :

- **Minimiser le risque financier** du développement pour les acteurs locaux en s'appuyant sur les compétences (techniques, juridiques, administratives, économiques et financières) des opérateurs dont le métier est de gérer le risque. En effet ces derniers mutualisent les coûts de développement pour faire porter aux projets qui aboutissent les frais de développement des projets qui n'aboutissent pas.
- **En restant à la manoeuvre.** L'objectif est de permettre au territoire de participer aux décisions stratégiques (bonifier l'intégration sociale et environnementale du projet, définir le montage juridique et financier pour embarquer le territoire, etc.)
- **Tout en maximisant les retombées économiques** pour le territoire (avec un développement "classique", seuls les taxes et loyers profitent au territoire).

Focus sur la phase de développement

Il s'agit d'une phase durant laquelle les études de faisabilité sont réalisées. Elle est dite "à risques" car les porteurs de projet doivent engager des dépenses (parfois importantes) sans être sûrs que le projet va aboutir. Cette dimension risquée influe sur les outils de financement dédiés à cette phase. Il y a deux manières de financer ces études :

➤ Par un **financement local du risque en subventions ou en fonds propres.** Dans ce premier cas, l'objectif est de mobiliser le plus d'investisseurs citoyens ou publics locaux pour diluer le risque. Il n'est pas possible de mobiliser de la dette bancaire du fait du caractère incertain de l'opération.

➤ En **partageant le risque avec un développeur** qui prend en charge une partie ou la totalité des études. L'engagement financier des acteurs du territoire est toujours le bienvenue pour garantir la maîtrise du projet mais il n'est pas toujours possible. De nouveaux outils se développent d'ailleurs pour appuyer la participation des acteurs locaux dès la phase de développement (AREC Occitanie*, EnRciT**).

➤ Pour les professionnels

Ces montages induisent certes un partage du pouvoir et des retombées économiques pour les entreprises de développement. Ils permettent néanmoins :

- **Une accélération des projets.** Le portage local de l'opération contribue au "dérisquage" du projet en apportant une ingénierie "politique". Travailler en bonne intelligence avec le territoire permet de réduire le risque de contestation, de faciliter la maîtrise foncière, etc.
- **Communication positive** et étoffement des références pour le développeur.
- **Positionnement préférentiel** pour les prestations de construction et exploitation-maintenance de la future centrale.

Outils financiers

- *AREC Occitanie : Agence régionale Énergie Climat > <https://www.arec-occitanie.fr/>
- **EnRciT : dispositif de financement national - La Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif > <https://enrcit.fr/>

Comment s'y prendre ?

Un projet par le territoire, pour le territoire d'accord - mais comment s'y prendre ? Comment les acteurs des territoires peuvent-ils se risquer dans des partenariats sans être dépossédés de leur projet ?

➤ Choisir le mieux-disant !

Un co-développement prend souvent au début la forme d'une mise en concurrence d'opérateurs privés après avoir défini un cahier des charges des volontés du territoire. Les grandes étapes sont en général les suivantes :

- Fédérer les acteurs du territoire (via une association de préfiguration)
- Définir un cahier des charges des attentes du territoire
- Lancer une consultation auprès des développeurs
- Mettre en concurrence les offres pour choisir le meilleur
- Organiser et contractualiser le partenariat avec le développeur
- S'impliquer sur la durée de vie du projet !

➤ S'avoir s'entourer

- Dans le cas où les acteurs locaux souhaitent participer financièrement dès la phase d'études, des fonds propres doivent être mobilisés. Ils peuvent se tourner vers des "capitains risqués" comme des sociétés d'économie mixte locales, régionales ou EnRciT - qui s'engagent à se retirer en phase d'exploitation au profit des acteurs territoriaux.

- Pour les savoir-faire : des partenaires locaux (Syndicats d'Énergie, Agence locale de l'Énergie, collectivités, etc.), du Mouvement Énergie Partagée (et ses régionaux régionaux) et d'autres structures nationales (Amorce, réseau TEPOS, etc.)

➤ VALORISER LES CONTRIBUTIONS LOCALES

Le territoire qui devient co-maître d'ouvrage ne vient pas les mains vides. Il peut favoriser le dérisquage du projet par les moyens suivants :

- Maîtrise foncière et du droit d'urbanisme (PLU compatible ou non)
- Ingénierie politique par la connaissance des enjeux territoriaux (politiques, économiques, sociaux et environnementaux) et des réseaux de décision.
- Avis des collectivités pris en compte dans l'instruction des demandes administratives
- Capacité à communiquer dans les médias locaux et à dialoguer sur le terrain avec les riverains
- Pour les plus grandes collectivités : compétences internes

Ces contributions peuvent se valoriser dans le développement.

➤ ANTICIPER LA SUITE DE L'AVENTURE !

Il s'agit d'anticiper le fonctionnement sur la phase d'exploitation et donc les principes de "co-gestion" qui régiront le partenariat sur le long-terme. Cela passe par :

- Préciser les modalités de participation aux décisions et les minorités de blocage. Le territoire peut être minoritaire sur l'investissement, mais il doit rester maître sur la gouvernance (sans entraver la nécessaire fluidité de certaines décisions)

- Se mettre d'accord sur la répartition de la valeur ajoutée créée et être vigilants sur les frais « post-risque » des partenaires techniques : maîtrise d'œuvre, frais d'exploitation-maintenance, etc.

L'organisation plus précise de la gouvernance sera détaillée dans les statuts et le pacte d'associés de la future société de projet.



➤ POINTS DE VIGILANCE

! Plus le territoire arrive tard dans le projet, plus le projet est coûteux et plus sa place s'en trouvera réduite... Si le territoire est à l'initiative du projet, il peut être pertinent d'essayer d'aller le plus loin possible sans partenaire pour optimiser le pouvoir de négociation.

! Savoir évaluer la place que la collectivité et/ou les habitants souhaitent prendre dans le projet. Cela dépend de leur appétit pour le risque et des compétences locales. Plus on veut être en capacité de négocier plus il faut mobiliser des ressources internes (suivi projet, participation réunions etc..).

! AMO or not ? Il est parfois nécessaire de se former ou se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour pouvoir négocier avec le développeur. Il s'agit notamment d'établir une grille d'analyse multi-critères et de réaliser des entretiens oraux avec les candidats les mieux notés. Un accompagnement par une structure familière de ce type de projet peut donc être judicieux.

! Après le "co-développement"... la "co-gestion" (voir notre autre fiche sur le sujet) ! L'animation locale doit être effective en phase de développement mais aussi d'exploitation. Une fois le développement fini, l'aventure ne fait que commencer !

Pour aller plus loin

- Vidéo : "Parc éolien citoyen de la Jacterie : recette d'une aventure partenariale" (Réalisation : Énergie Partagée)
- WebConférence d'Énergie Partagée : <https://energie-partagee.org/ressource/codev-introduction-2/>
- En contactant ECLR Occitanie : accès à des documents-type (charte, protocole de développement, cahier des charges, grille d'analyse, statuts de société de projet et pacte d'actionnaires) et à des formations sur le sujet.